



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2360

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :

~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Thierry SHERRINGTON** demeurant **rue du Mont Saint-Martin 61 à 4000 LIEGE** .

Le terrain concerné est situé **rue André Renard (à droite du 443) à 4100 SERAING** et est cadastré **Seraing 6e division section F n° 98 R 3**

Le projet vise à "**construire un immeuble de trois appartements**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart aux prescriptions du permis d'urbanisation (anciennement lotissement n°47, C.E du 24/05/1968). La terrasse projetée du R-1 déborde de la zone de construction d'approximativement 4m. Le projet n'est pas conforme au Guide Régional d'Urbanisme et ne propose aucun aménagements destinés aux PMR (halls communs, locaux techniques, ascenseur, ...)

Article D.IV.40, al.2 du CoDT : "Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique."

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - **D.IV.40 , al.2 et 3 - R.IV.40 1. - D.VIII.13** - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33**

L'enquête publique est ouverte le 14 octobre 2023 et clôturée le 30 octobre 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 30/10/2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 20 juillet 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24/03/2023)
(CDLD art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN